CODE DE CONDUITE

Limiter la vitesse et la circulation des embarcations motorisées dans les zones peu profondes et à moins de 60 mètres des berges

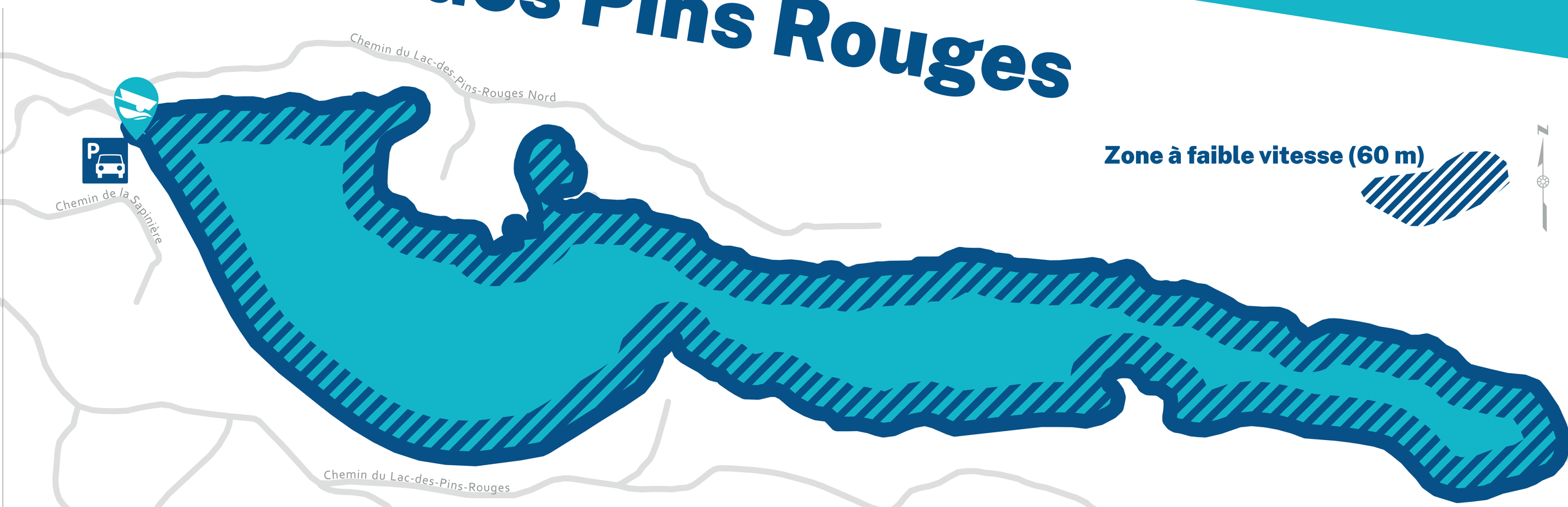
Pratiquer les sports de traîne ou créant des vagues au milieu du lac et entre 10 h et 17 h

Adopter un comportement sécuritaire et courtois envers les autres utilisateurs et riverains du lac

Protéger le lac des espèces exotiques envahissantes en inspectant et nettoyant son embarcation avant la mise à l'eau

Entretenir son embarcation en prenant soin du lac, notamment lors du plein d'essence et du lavage

Lac des Pins Rouges



POUR NAVIGUER EN TOUTE SÉCURITÉ

NAUTISME QUÉBEC

Vérifiez les conditions météorologiques

Suivez un cours de navigation

Assurez-vous d'avoir l'équipement obligatoire de sécurité

Ne consommez pas d'alcool ou de drogue

Portez votre VFI

LE SAVIEZ-VOUS ?

En raison de sa faible largeur, l'utilisation de bateaux à ballast risque d'endommager les berges du lac des Pins Rouges : Prière de vous abstenir

Pour conduire une embarcation motorisée, il faut être détenteur d'un permis d'embarcation de plaisance. De plus, il est obligatoire d'être âgé d'au moins 16 ans pour conduire une motomarine

Pour pratiquer un sport de traîne, il est nécessaire d'avoir un observateur pour surveiller et communiquer avec le conducteur

Association des Riverains du Lac des Pins Rouges
St-Alexis des Monts

Saint Alexis des Monts

OBVRLY
Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche